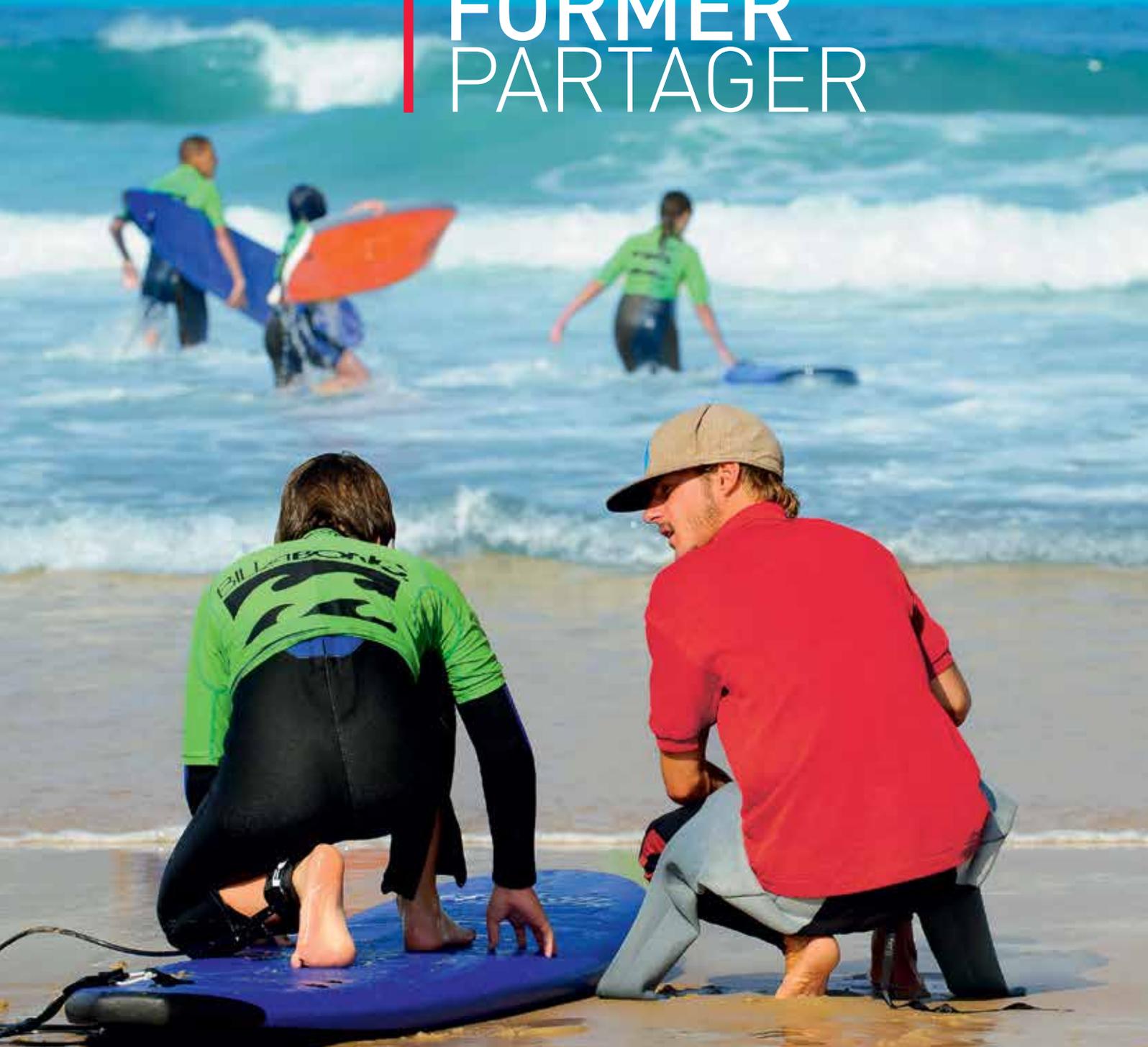




ANIMER ENCADRER FORMER PARTAGER



**DEVENEZ UN PROFESSIONNEL
DU SPORT ET DE L'ANIMATION**



Qui sommes-nous ?

Créer et faire vivre la rencontre par le sport

Tel est le projet sans cesse innovant de l'UCPA pour mettre en œuvre son engagement humaniste, sa mission associative d'accessibilité et son autonomie d'entreprise sociale et solidaire.

Depuis sa création en 1965

L'UCPA rend accessible les activités de plein air au plus grand nombre de jeunes, quels que soient leur origine sociale ou leur niveau de formation. C'est dans un contexte social et économique en perpétuelle évolution que l'UCPA crée, en 1973, l'organisme de formation UCPA Formation, afin de permettre à des jeunes de se professionnaliser et de partager leur passion.

UCPA Formation vous guide et vous accompagne

UCPA Formation vous guide dans la construction de votre projet et vous accompagne tout au long de votre parcours. Dans différents domaines d'activité et à travers des formations alternant les périodes d'enseignement en centre et les phases de mise en situation professionnelle, vous pourrez valider un diplôme d'État. Ce diplôme vous apportera toutes les connaissances et les compétences professionnelles requises et nécessaires par les employeurs du secteur des métiers de l'animation, des loisirs et du sport. La confiance, l'accessibilité, le plaisir et l'expertise sont les principaux fondements du projet pédagogique d'UCPA Formation.





Les diplômes et les qualifications	4
Les + UCPA Formation	5
Nos formations par secteur	
<u>MULTIACTIVITÉ</u> loisirs et sports	6
<u>MÉTIERS DE LA FORME</u>	8
<u>ACTIVITÉS AQUATIQUES ET DE LA NATATION</u>	9
<u>ÉQUITATION</u>	10
<u>ACTIVITÉS NAUTIQUES</u>	
VOILE, WINDSURF - WAKEBOARD	12
SURF, CANOË-KAYAK	14
<u>MONTAGNE</u>	
SKI ALPIN	16
BI-QUALIFICATION SKI	18
RANDONNÉE - ALPINISME	20
VTT	21
<u>PLONGÉE SOUS-MARINE</u>	22
<u>PRÉ-QUALIFICATIONS / CQP / CS / UCC</u>	23
Témoignage	24
Les + UCPA Employeur	25
Devenez animateur BAFA	26
L'UCPA, c'est :	27



Nos dispositifs de formation répondent aux exigences de la formation professionnelle en proposant des cursus en alternance. Nos partenaires que sont les CFA, les OPCA et les Régions, sont des acteurs incontournables pour vous accompagner dans la recherche d'une prise en charge des frais de formation selon votre profil et votre statut. Notre équipe est présente au quotidien pour vous guider dans les démarches associées à la formation.

Les diplômes et les qualifications

BAFA : BREVET D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'ANIMATEUR

Diplôme de l'animation volontaire qui permet d'encadrer à titre non professionnel et de façon occasionnelle, des enfants et des adolescents en accueil collectif de mineurs.

BAPAAT : BREVET D'APTITUDE PROFESSIONNELLE ASSISTANT ANIMATEUR TECHNICIEN

Diplôme Professionnel de niveau V représentant un premier niveau de qualification et permettant de travailler dans les domaines de l'animation des activités sportives et socio-culturelles sous l'autorité d'un professionnel titulaire d'un Brevet d'État.

BP JEPS : BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT

Diplôme phare de niveau IV qui permet d'exercer des fonctions d'encadrement dans des activités pluridisciplinaires ou liées à un domaine particulier.

DE SKI ALPIN : DIPLÔME D'ÉTAT SKI ALPIN

Diplôme de niveau III permettant au titulaire de porter le titre de moniteur national de ski alpin afin d'encadrer le ski alpin et les activités assimilées.

DE JEPS : DIPLÔME D'ÉTAT DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT

Nouveau diplôme de niveau III qui s'inscrit dans le cadre de la rénovation des formations et s'articule autour d'une logique de compétences. Il correspond à la réalité de terrain et aux besoins des employeurs qui ont été associés à sa construction.

DES JEPS : DIPLÔME D'ÉTAT SUPÉRIEUR DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT

Diplôme de niveau II, forme des professionnels aux fonctions de direction. Ils sont responsables de la mise en œuvre collective, technique et financière du projet de la structure.

UCC : UNITÉS CAPITALISABLES COMPLÉMENTAIRES

Plusieurs qualifications complémentaires peuvent être associées à un BP JEPS et ainsi élargir les prérogatives des diplômés. Les Unités Capitalisables Complémentaires (UCC) attestent de compétences professionnelles complémentaires à celles certifiées par un BP JEPS.

CS : CERTIFICATS DE SPÉCIALISATION

Les Certificats de Spécialisation (CS), qui regroupent plusieurs Unités Capitalisables Complémentaires, attestent de compétences professionnelles complémentaires à celles certifiées par un BP JEPS.

CQP : CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Nouveaux venus dans le champ sportif, les CQP permettent d'enseigner contre rémunération dans le périmètre d'un secteur professionnel défini et avec des prérogatives limitées.





Les + UCPA Formation

- Plus de 1 600 personnes formées chaque année ;
- Plus de 80 % de taux de réussite aux examens ;
- Près de 70 % des diplômés accèdent à l'emploi à l'issue de leur formation ;
- Du personnel qui assure une fonction d'écoute, de conseil et d'assistance pour permettre à chacun de réaliser son projet et d'assurer sa réussite ;
- Des formateurs diplômés d'État, passionnés et expérimentés, qui vous accompagnent individuellement tout au long de votre parcours ;
- Des formations fondées sur le principe de l'alternance qui vous préparent à toutes les composantes de votre futur métier ;
- Des sites exceptionnels adaptés à chaque cursus et des matériels techniques en lien avec les exigences de la formation et du diplôme ;
- Des formations de qualité habilitées par le Ministère chargé des Sports et conventionnées par les Régions ;
- Un savoir-faire de plus de 40 ans dans la formation aux métiers du sport et de l'animation ;
- Une équipe à votre écoute.



““ MULTIACTIVITÉ

BP JEPS SPÉCIALITÉ ACTIVITÉS PHYSIQUES POUR TOUS



Le métier

Dans l'exercice d'une activité professionnelle à responsabilité, à finalité éducative ou sociale dans le domaine des Activités Physiques pour Tous.

Il permet l'encadrement et l'animation d'activités de découverte et d'initiation pour tous les publics (scolaires, enfants, adolescents, adultes, personnes âgées) :

- Les activités d'entretien corporel : coaching sportif, préparation physique généralisée, cours de gymnastique volontaire, de renforcement musculaire, de stretching.
- Les activités physiques à caractère ludique : sports collectifs, sports de raquette, sports d'opposition.
- Les activités physiques de pleine nature : VTT, randonnée pédestre, marche nordique, course d'orientation.

Les débouchés

L'**animateur/éducateur sportif** enseigne contre rémunération au sein de structures privées (du secteur associatif ou marchand) ou de la fonction publique territoriale (concours d'Éducateur Territorial des APS).

Il a généralement un statut de salarié, mais peut également (selon son expérience) être travailleur indépendant ou gérant d'entreprise.

Ces structures sont, de façon générale, des structures promouvant les activités physiques ou sportives : structures de vacances, bases de loisirs, hôtellerie de plein air, comités d'entreprise, secteur scolaire...

Il peut intervenir dans le secteur scolaire ou périscolaire pour assister l'équipe pédagogique. Il est donc susceptible d'encadrer de nombreuses activités physiques et sportives, dans tout type de structures et surtout, avec la quasi-totalité des publics.

La formation

Le BP JEPS APT est organisé en alternance sur une durée de 11 à 24 mois et prépare à l'ensemble des Unités de Compétence du diplôme.

COMMENT J'Y ACCÈDE ?

- Être titulaire du PSC 1 (ou équivalent) ;
- Réussir les Tests d'Exigences Préalables à l'Entrée en Formation TEP (épreuves définies par Jeunesse et Sport) ;
- Satisfaire aux tests de sélection à l'entrée en formation ;
- Posséder une première expérience dans l'animation ;
- Être en bonne condition physique et pratiquer une ou plusieurs activités sportives.

“ MULTIACTIVITÉ

BP JEPS SPÉCIALITÉ ACTIVITÉS PHYSIQUES POUR TOUS ET LOISIRS TOUS PUBLICS



Le métier

Diplôme indispensable dans l'exercice d'une activité professionnelle à responsabilité, à finalité éducative, culturelle et sociale dans le domaine des Activités Physiques pour Tous et des Loisirs Tous Publics.

Ce parcours bi-qualifiant permet d'encadrer différents publics dans les activités sportives, socio-éducatives ou sociales, au sein des collectivités territoriales, des MJC, des centres de vacances et de loisirs, des centres sociaux ou des maisons de quartiers notamment. En fonction de la spécialité choisie les champs d'intervention sont étendus.

Les débouchés

L'**animateur socioculturel et sportif** enseigne contre rémunération au sein de structures privées du secteur associatif, parfois marchand, ou au sein de la fonction publique territoriale (concours d'Éducateur Territorial des APS). L'offre d'animation concerne tous les publics. Elle peut s'adresser à une population de proximité (quartier, ville, regroupements intercommunaux...) ou à un public plus spécifique (villages de vacances, centres de vacances avec ou sans hébergement, maisons de jeunes...).

La formation

Le BP JEPS APT / LTP est organisé en alternance sur une durée de 24 mois. C'est une bi-qualification qui prépare à l'ensemble des Unités de Compétence des deux diplômes : BP JEPS APT et BP JEPS LTP.

COMMENT J'Y ACCÈDE ?

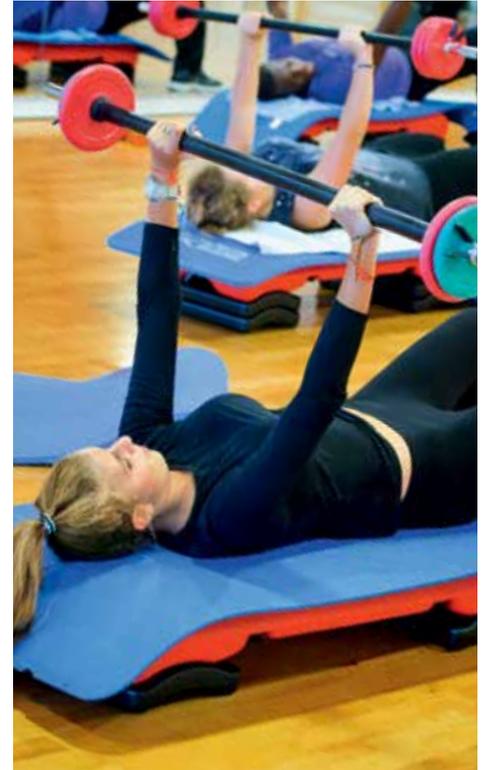
- Être titulaire du PSC 1 (ou équivalent) ;
- Réussir les Tests d'Exigences Préalables à l'Entrée en Formation TEP (épreuves définies par Jeunesse et Sport) ;
- Satisfaire aux tests de sélection à l'entrée en formation ;
- Posséder une expérience significative dans l'animation ;
- Être titulaire d'un diplôme d'animateur (BAFA, BAPAAT...) ou d'un diplôme de niveau IV ;
- Être en bonne condition physique et pratiquer une ou plusieurs activités sportives.



“ MÉTIERS DE LA FORME



BP JEPS SPÉCIALITÉ ACTIVITÉS GYMNIQUES DE LA FORCE ET DE LA FORME



Le métier

Dans le champ des Activités Gymniques de la Forme et de la Force, le titulaire du diplôme réalise de manière autonome des prestations d'accueil, d'animation, de découverte, d'initiation et de perfectionnement. Il participe aussi à l'organisation, à la gestion et au fonctionnement de la structure organisatrice, aux actions de communication, de développement, de promotion de la structure employeur.

- Préparateur physique
- Professeur de musculation
- Professeur en cours collectif

Les débouchés

L'éducateur sportif fitness en cours collectif et/ou de musculation enseigne contre rémunération au sein de structures privées du secteur marchand ou associatif (centres de remise en forme, clubs de sport, salles de musculation, établissements thermal...), ou au sein des fonctions publiques (nationale, territoriale, hospitalière). Ces structures proposent une pratique de loisirs pour tout âge et tous publics et une amplitude d'accueil importante.

Il a généralement un statut de salarié, mais peut également (selon son expérience) être travailleur indépendant ou gérant d'entreprise.

La formation

Le BP JEPS AGFF est organisé en alternance sur une durée de 12 à 18 mois et prépare à l'ensemble des Unités de Compétence du diplôme.

Un parcours de formation avec 2 mentions possibles : la mention C "Forme en Cours Collectifs" (fitness) et/ou la mention D "Haltères Musculation et Forme sur Plateau" (musculation).

COMMENT J'Y ACCÈDE ?

- Être titulaire du PSC 1 (ou équivalent) ;
- Réussir les Tests d'Exigences Préalables à l'Entrée en Formation TEP (épreuves définies par Jeunesse et Sport) ;
- Satisfaire aux tests de sélection à l'entrée en formation ;
- Posséder une première expérience dans le champ de l'animation et justifier d'une réelle motivation pour l'animation, l'encadrement et l'enseignement ;
- Pratiquer régulièrement le fitness, la musculation et avoir le sens chorégraphique.

ACTIVITÉS AQUATIQUES ET DE LA NATATION

BP JEPS SPÉCIALITÉ ACTIVITÉS AQUATIQUES ET DE LA NATATION



Le métier

Qualification indispensable pour l'exercice d'une activité professionnelle permettant d'évoluer en tant qu'éducateur sportif des Activités de la Natation et des Activités Aquatiques (Aquabike, bébé nageur, aquagym...).

Ce diplôme permet d'être Maître Nageur Sauveteur (MNS) et d'exercer en autonomie son activité éducative et d'animation, en utilisant les activités aquatiques et de la natation.

Il assure la sécurité des lieux et des pratiquants dont il a la charge.

Les débouchés

L'animateur / éducateur d'activités aquatiques et de la natation enseigne contre rémunération au sein de collectivités territoriales, dans le secteur marchand et associatif (clubs sportifs affiliés ou non à une fédération), ou au sein du secteur sportif professionnel.

Ce professionnel peut être amené à mettre en œuvre des actions d'éveil, de découverte, d'initiation jusqu'aux premiers apprentissages auprès de tous les publics. Il a généralement un statut de salarié, mais peut également (selon son expérience) être travailleur indépendant ou gérant d'entreprise.

La formation

Le BP JEPS Activités Aquatiques et de la Natation est organisé en alternance sur une durée de 9 à 19 mois.



COMMENT J'Y ACCÈDE ?

- Être titulaire du PSE 1 ;
- Réussir les Tests d'Exigences Préalables à l'Entrée en Formation TEP (épreuves définies par Jeunesse et Sport) ;
- Satisfaire aux tests de sélection à l'entrée en formation ;
- Posséder une première expérience dans le champ de l'animation et justifier d'une réelle motivation pour l'animation, l'encadrement et l'enseignement ;
- Pratiquer régulièrement les AAN (natation, aquagym, etc.)

“ ÉQUITATION



BAPAAT PONEY, RANDONNÉE ÉQUESTRE, DÉCOUVERTE DE L'ENVIRONNEMENT



Le métier

L'équitation bénéficie aujourd'hui d'un engouement pour de nouvelles formes de pratiques qui se traduit par une offre d'activités équestres diversifiée et tournée vers les loisirs sportifs. Les situations professionnelles peuvent être extrêmement variées et dépendent de l'environnement, de la taille de la structure, du type de public accueilli et de la cavalerie utilisée.

L'assistant animateur technicien intervient en situation d'animation sur l'ensemble des activités, mais avec une autonomie limitée et contrôlée.

Il agit sous la responsabilité d'un professionnel plus qualifié ou du directeur de structure.

Les débouchés

Généralement, l'**animateur "pony"** continue son parcours professionnel par un diplôme de niveau IV, le BP JEPS Équitation. Néanmoins, l'assistant animateur "pony" peut encadrer contre rémunération au sein de structures privées du secteur associatif ou marchand (centres équestres, pony club...). Il a généralement un statut de salarié.

La plupart des structures développent uniquement des activités équestres utilisant poneys et/ou chevaux. Certaines sont centrées sur une activité spécialisée : équitation, tourisme équestre, équitation western, équitation de tradition et de travail, attelage.

Les autres structures sont multisports ou liées à une activité d'élevage ou de commerce d'équidés.

La formation

Ce diplôme est le 1^{er} niveau de qualification professionnelle de niveau V. Il est organisé en alternance, sur 1 ou 2 années, avec une structure d'accueil de type centre équestre/pony club. La formation est dispensée à travers les options LJE et LTP "Loisirs du Jeune et de l'Enfant" et "Loisirs Tous Publics".

COMMENT J'Y ACCÈDE ?

- Avoir 17 ans ;
- Être titulaire du PSC 1 (ou équivalent) ;
- Disposer du niveau Galop 5 ;
- Satisfaire aux tests de sélection à l'entrée en formation ;
- Justifier d'une réelle motivation pour l'animation de l'activité équestre "pony".

“ ÉQUITATION

BP JEPS SPÉCIALITÉ ACTIVITÉS ÉQUESTRES MENTION ÉQUITATION



Le métier

Le BP JEPS Activités Équestres mention Équitation confère à son titulaire, le titre de moniteur d'équitation. Ce dernier est autonome dans son activité et a les compétences pour :

- l'encadrement et l'animation d'activités de loisirs, d'initiation et de préparation aux premiers niveaux de compétition ;
- la participation à l'organisation et à la gestion des activités équestres ;
- la participation au fonctionnement d'un centre équestre ;
- la participation à la valorisation de la cavalerie ;
- la participation à l'entretien, à la maintenance, du matériel et des installations.

Les débouchés

Le moniteur d'équitation exerce son activité dans le cadre des structures privées relevant du secteur associatif ou marchand ou bien encore au titre de travailleur indépendant ou gérant d'entreprise. Il peut être amené à travailler auprès de plusieurs employeurs. Il met en œuvre des actions sportives et de développement, enseigne la discipline de façon individuelle ou collective à tous publics et au niveau de l'initiation.

La plupart des structures développent uniquement des activités équestres utilisant chevaux et/ou poneys, certaines sont centrées sur une activité spécialisée : équitation, tourisme équestre, équitation western, équitation de tradition et de travail, attelage. Les autres structures sont multisports ou liées à une activité d'élevage ou de commerce d'équidés.

La formation

Le BP JEPS Activités Équestres mention Équitation est organisé en alternance sur 1 ou 2 années avec une structure d'accueil de type centre équestre/poney club.

COMMENT J'Y ACCÈDE ?

- Être titulaire du PSC 1 (ou équivalent) ;
- Disposer du niveau Galop 7 ;
- Réussir les Exigences Techniques Préalables de la mention Équitation (VETP ou CEP2) ;
- Satisfaire aux tests de sélection à l'entrée en formation ;
- Justifier d'une réelle motivation pour l'encadrement des activités équestres.

“ VOILE

BP JEPS SPÉCIALITÉ ACTIVITÉS NAUTIQUES MONOVALENT “VOILE”



Le métier

Indispensable pour exercer une activité professionnelle en tant que moniteur dans le domaine des Activités Nautiques.

Ce diplôme permet d'encadrer et d'animer des activités de loisirs, d'initiation ou de découverte.

Le moniteur exerce ses fonctions dans le champ de sa mention et/ou des supports validés. Il participe à l'accueil du public, l'organisation des activités nautiques et assure la réparation et l'entretien du matériel nautique.

Il peut également préparer aux premiers niveaux de compétition et participer à la gestion de la structure au sein de laquelle il exerce.

Les débouchés

Le moniteur/ animateur d'activités nautiques enseigne contre rémunération au sein de structures privées du secteur associatif ou marchand (clubs de voile, écoles de sports, centres de loisirs, bases nautiques, centres de vacances...), ou au sein de la fonction publique (territoriale, d'État ou concours d'Éducateur Territorial des APS).

Il a généralement un statut de salarié, mais peut également (selon son expérience) être travailleur indépendant ou gérant d'entreprise.

Ces structures sont monovalentes (développement d'activités nautiques relevant d'une discipline sportive) ou plurivalentes (développement d'activités nautiques relevant de plusieurs disciplines nautiques ou terrestres).

La formation

Le BP JEPS Activités Nautiques monovalent Voile est organisé en alternance sur une durée de 8 à 20 mois et prépare à l'ensemble des unités de compétence du diplôme.

COMMENT J'Y ACCÈDE ?

- Être titulaire du PSC1 (ou équivalent) ;
- Réussir les Tests d'Exigences Préalables (TEP) à l'entrée en formation, liés au niveau de pratique personnelle du candidat (niveau 5 FF Voile sur 2 des 3 supports CATA / PAV / Croisières + permis bateau mer côtier) ;
- Satisfaire aux tests de sélection à l'entrée en formation.

“ WINDSURF - WAKE

BP JEPS SPÉCIALITÉ ACTIVITÉS NAUTIQUES PLURIVALENT
“PLANCHE À VOILE, SKI NAUTIQUE D’INITIATION ET DE DÉCOUVERTE, WAKEBOARD”



Le métier

Indispensable pour exercer une activité professionnelle en tant que moniteur dans le domaine des Activités Nautiques.

Ce diplôme plurivalent permet d’encadrer et d’animer des activités de loisirs, d’initiation, de découverte, de wakeboard et de baby-ski.

Le titulaire du diplôme exerce ses fonctions dans le champ de sa mention et/ou des supports validés. Il participe à l’accueil du public, l’organisation des activités nautiques et assure la réparation et l’entretien du matériel nautique.

Il peut également préparer aux premiers niveaux de compétition et participer à la gestion de la structure au sein de laquelle il exerce.

Les débouchés

Le moniteur / animateur d’activités nautiques enseigne contre rémunération au sein de structures privées du secteur associatif ou marchand (clubs sportifs, écoles de sports, centres de loisirs, bases nautiques, centres de vacances...), ou au sein de la fonction publique (territoriale, d’État ou concours d’Éducateur Territorial des APS).

Il a généralement un statut de salarié, mais peut également (selon son expérience) être travailleur indépendant ou gérant d’entreprise.

Ces structures sont monovalentes (développement d’activités nautiques relevant d’une discipline sportive) ou plurivalentes (développement d’activités nautiques relevant de plusieurs disciplines nautiques ou terrestres).

La formation

Le BP JEPS Activités Nautiques plurivalent est organisé en alternance sur une durée de 8 mois et prépare à l’ensemble des unités de compétence du diplôme.

COMMENT J’Y ACCÈDE ?

- Être titulaire du PSC1 (ou équivalent) ;
- Attestation de réussite aux Tests d’Exigences Préalables (TEP) à l’entrée en formation, liés au niveau de pratique personnelle du candidat (niveau 5 FF Voile sur PAV + premier niveau d’encadrement Wakeboard + permis bateau mer côtier) ;
- Satisfaire aux tests de sélection à l’entrée en formation.

“ SURF

BP JEPS SPÉCIALITÉ ACTIVITÉS NAUTIQUES MONOVALENT “SURF”



Le métier

Qualification indispensable pour exercer une activité professionnelle en tant que moniteur de surf.

Ce diplôme permet d'encadrer et d'animer des activités de loisirs, d'initiation ou de découverte.

Le moniteur exerce ses fonctions dans le champ de sa mention et/ou des supports validés. Il participe à l'accueil du public, l'organisation des activités du surf et assure la réparation et l'entretien du matériel nautique.

Il peut également préparer aux premiers niveaux de compétition et participer à la gestion de la structure au sein de laquelle il exerce.

Les débouchés

Le moniteur/animateur d'activités nautiques enseigne contre rémunération au sein de structures privées du secteur associatif ou marchand (clubs sportifs, écoles de sports, centres de loisirs, bases nautiques, centres de vacances...), ou au sein de la fonction publique (territoriale, d'État ou concours d'Éducateur Territorial des APS).

Il a généralement un statut de salarié, mais peut également (selon son expérience) être travailleur indépendant ou gérant d'entreprise.

Ces structures sont monovalentes (développement d'activités nautiques relevant d'une discipline sportive) ou plurivalentes (développement d'activités nautiques relevant de plusieurs disciplines nautiques ou terrestres).



La formation

Cette formation est organisée en convention avec le CREPS d'Aquitaine.

Le BP JEPS Activités Nautiques monovalent Surf est organisé sur une durée de 7 à 9 mois.

COMMENT J'Y ACCÈDE ?

- Être titulaire du diplôme PSE1 (Premiers Secours en Équipe de niveau 1) ;
- Réussir les tests d'exigence préalable organisés par la FFS ;
- Satisfaire aux tests de sélection à l'entrée en formation.

“ CANOË-KAYAK

BP JEPS SPÉCIALITÉ ACTIVITÉS NAUTIQUES MONOVALENT “CANOË-KAYAK ET DISCIPLINES ASSOCIÉES”



Le métier

Qualification indispensable pour exercer une activité professionnelle en tant que moniteur de canoë-kayak.

Ce diplôme permet d'encadrer et d'animer des activités de loisirs, d'initiation ou de découverte.

Le moniteur exerce ses fonctions dans le champ de sa mention et/ou des supports validés. Il participe à l'accueil du public, l'organisation des activités de canoë-kayak et assure la réparation et l'entretien du matériel nautique.

Il peut également préparer aux premiers niveaux de compétition et participer à la gestion de la structure au sein de laquelle il exerce.

Les débouchés

Le moniteur / animateur d'activités nautiques enseigne contre rémunération au sein de structures privées du secteur associatif ou marchand (clubs de canoë-kayak, écoles de sports, centres de loisirs, bases nautiques, centres de vacances...), ou au sein de la fonction publique (territoriale, d'État ou concours d'Éducateur Territorial des APS).

Il a généralement un statut de salarié, mais peut également (selon son expérience) être travailleur indépendant ou gérant d'entreprise.

Ces structures sont monovalentes (développement d'activités nautiques relevant d'une discipline sportive) ou plurivalentes (développement d'activités nautiques relevant de plusieurs disciplines nautiques ou terrestres).

La formation

Le BP JEPS Activités Nautiques monovalent Canoë-Kayak est organisé en alternance sur une durée de 18 mois.

Des formations complémentaires sont incluses dans ce dispositif.

COMMENT J'Y ACCÈDE ?

- Être titulaire du PSC1 (ou équivalent) ;
- Attester d'un niveau technique pagaie bleue : pratique autonome + pratique performante ;
- Satisfaire aux tests de sélection à l'entrée en formation ;
- Justifier d'une réelle motivation pour l'encadrement des activités sportives ;
- Être en bonne condition physique et pratiquer une ou plusieurs activités sportives.

““ SKI ALPIN

DIPLÔME D'ÉTAT MONITEUR NATIONAL DE SKI ALPIN



Le métier

Comme l'ensemble des métiers sportifs de la montagne, le métier de moniteur de ski exige, outre une parfaite maîtrise de l'activité, une solide motivation pédagogique et la passion de la montagne.

Le Diplôme d'État, moniteur national de ski alpin, permet d'encadrer contre rémunération le ski alpin et les activités assimilées (notamment le snowboard) dans l'ensemble des classes de la progression du ski alpin.

Le titulaire de ce diplôme, qui porte le titre de moniteur national, peut exercer sur le domaine sécurisé des pistes et hors des pistes, à l'exception des zones glaciaires non balisées et des terrains dont la fréquentation fait appel aux techniques de l'alpinisme.

Les débouchés

Le **moniteur de ski alpin** est un enseignant professionnel ; son diplôme d'État lui permet d'exercer soit en qualité de travailleur indépendant au sein d'une école de ski par exemple, soit en qualité de salarié de toute autre structure.

La formation

Le Diplôme d'État moniteur national de ski alpin est mis en œuvre par l'École Nationale du Ski et d'Alpinisme (ENSA).

Nous proposons des préparations aux différentes épreuves du DE ski alpin telles que :

- Préparation aux pré-requis techniques (test technique) ;
- Formation au Cycle préparatoire ;
- Préparation à l'Eurotest ;
- Préparation aux 1^{er} et 2^{ème} cycles.

Les cursus sont organisés sur des durées variables, de 6 à 24 mois selon les objectifs et les contenus. Nous pouvons proposer des contrats d'alternance ainsi que des contrats aidés ou des contrats de formation professionnelle selon le profil de chaque candidat.



PRÉPARATION AU TEST TECHNIQUE DU DIPLÔME D'ÉTAT MONITEUR NATIONAL DE SKI ALPIN

Durée de 4 à 6 mois en alternance

COMMENT J'Y ACCÈDE ?

- Avoir 17 ans au cours de l'année civile d'inscription ;
- Avoir un très bon niveau technique en ski alpin ;
- Satisfaire aux épreuves du bilan sélection.

FORMATION AU CYCLE PRÉPARATOIRE

Durée de 6 à 24 mois sous contrat de professionnalisation ou d'apprentissage (bi-qualification)

COMMENT J'Y ACCÈDE ?

- Être titulaire du PSC1 (ou équivalent) ;
- Être titulaire du Test technique du DE Ski Alpin ;
- Participer au stage d'intégration UCPA.

PRÉPARATION À L'EUROTEST

Durée de 6 à 24 mois sous contrat de professionnalisation ou d'apprentissage (bi-qualification)

COMMENT J'Y ACCÈDE ?

- Être titulaire du Test technique du DE Ski Alpin + cycle préparatoire du DE ski alpin ;
- Participer au stage d'intégration UCPA.

PRÉPARATION AUX DIFFÉRENTES UF DU DIPLÔME D'ÉTAT SKI ALPIN

Durée de 2 à 4 semaines

COMMENT J'Y ACCÈDE ?

- Être titulaire de l'Eurotest du DE Ski Alpin.



““ SKI/VOILE

BI-QUALIFICATION DE SKI ALPIN + BP JEPS SPÉCIALITÉ ACTIVITÉS NAUTIQUES MONOVALENT “VOILE”



Le métier

Qualification indispensable pour exercer une activité professionnelle en tant que moniteur dans les domaines des Activités Nautiques et du Ski Alpin. Ce cursus propose aux personnes de se qualifier dans l'encadrement des activités nautiques et du ski. La formation permet d'alterner les saisons d'hiver et d'été avec des temps de formation et des temps d'emploi dans chacune des activités sportives.

Le titulaire du diplôme exerce ses fonctions dans le champ de sa mention et/ou des supports validés.

Les débouchés

Le moniteur de voile et de ski alpin enseigne contre rémunération au sein de structures privées du secteur associatif ou marchand (clubs de voile, écoles de sports, centres de loisirs, bases nautiques, centres de vacances...), ou au sein de la fonction publique (territoriale ou d'État). Il a généralement un statut de salarié, mais peut également (selon son expérience) être travailleur indépendant ou gérant d'entreprise. Ces structures sont monovalentes (développement d'activités nautiques relevant d'une discipline sportive) ou plurivalentes (développement d'activités nautiques relevant de plusieurs disciplines nautiques ou terrestres).

La formation

La bi-qualification DE Ski Alpin et le BP JEPS AN sont respectivement des diplômes d'État de niveau III et IV. Le cursus est organisé en alternance saisonnière d'une durée comprise entre 12 et 24 mois.

COMMENT J'Y ACCÈDE ?

- Être titulaire du PSC1 (ou équivalent) ;
- Attestation de réussite au test technique du DE Ski Alpin ;
- Avoir validé les Tests d'Exigences Préalables (TEP) ;
- Satisfaire aux tests de sélection à l'entrée en formation ;
- Pratiquer la voile (niveau 5 FFV sur 2 des 3 supports) ;
- Être en bonne condition physique et pratiquer une ou plusieurs activités sportives.

““ SKI/AUTRES DISCIPLINES SPORTIVES

- **BI-QUALIFICATION** DE SKI ALPIN + KAYAK
- **BI-QUALIFICATION** DE SKI ALPIN + VTT



La formation

D'une durée de 12 à 24 mois, ces cursus proposent aux personnes de se qualifier dans l'encadrement des activités de la montagne. La formation permet d'alterner les saisons d'hiver et d'été avec des temps de formation et des temps d'emploi dans chacune des activités sportives.

Le titulaire du diplôme exerce ses fonctions dans le champ de sa spécialité et/ou des supports validés.

Les conditions d'accès sont similaires à celle de la bi-qualification ski/voile, la particularité étant le niveau de pratique dans la spécialité complémentaire choisie (kayak ou VTT).



“ RANDONNÉE - ALPINISME



PRÉPARATION AU PROBATOIRE DE L'ACCOMPAGNATEUR EN MOYENNE MONTAGNE

Le **diplôme d'accompagnateur en moyenne montagne** atteste des compétences pour conduire et encadrer, contre rémunération, des personnes ou des groupes en espace rural montagnard, à l'exclusion des zones glaciaires, des rochers, des canyons et terrains nécessitant pour la progression l'utilisation du matériel ou des techniques de l'alpinisme. Il atteste des compétences pour **animer et enseigner** les connaissances et savoir-faire propres à la pratique de l'activité et au milieu.

L'UCPA met en place un stage préparatoire permettant d'aborder les épreuves de l'examen d'entrée **dans les meilleures conditions**.

PRÉPARATION AU MÉTIER DE GUIDE DE HAUTE MONTAGNE

Le **métier de guide exige de sérieuses capacités physiques**, techniques et morales. Pour se présenter à l'examen probatoire, il faut une grande expérience de la haute montagne et un fort niveau technique dans l'ensemble des disciplines : alpinisme (neige, glace, rocher, terrain mixte), ski-alpinisme, ski hors-pistes, cascade de glace...

L'UCPA met en place une formation préparatoire à l'examen probatoire du **Brevet d'État Alpinisme** pour permettre au stagiaire d'aborder les épreuves de cet examen d'entrée **dans les meilleures conditions**.



COMMENT J'Y ACCÈDE ?

- Être titulaire du PSC 1 (ou équivalent) ;
- AMM : posséder une expérience significative de la moyenne montagne et avoir déjà réalisé quelques courses en montagne ;
- GHM : avoir une expérience de la haute montagne. Vous avez réalisé de 15 à 20 courses (>PD), grandes voies rocheuses (>6b), ski randonnée supérieure à 1500 m, en escalade niveau 6A en tête ;
- Être passionné et avoir une réelle motivation pour les métiers de la montagne ;
- Être en excellente condition physique et apte aux efforts d'endurance.

“ VTT

BP JEPS SPÉCIALITÉ CYCLISME MENTION VTT



Le métier

Ce diplôme confère le titre de moniteur de VTT pour l'encadrement des différentes disciplines : DH, free ride, enduro, trial, raid, cross country. Il permet de :

- préparer et mettre en œuvre des actions d'animation, d'initiation à vélo ;
- préparer et mettre en œuvre des actions d'apprentissage dans la mention ;
- assurer l'entretien et le suivi du matériel ;
- valoriser les espaces, les sites et les itinéraires de pratique ;
- sensibiliser à l'environnement et au développement durable ;
- participer au fonctionnement et au développement de la structure (accueil, organisation des activités) ;
- organiser, accompagner et encadrer des randonnées sur une ou plusieurs journées.

Les débouchés

Le moniteur de VTT travaille généralement en saison estivale au sein de structures touristiques ou d'école de VTT, ce qui implique d'avoir d'autres compléments d'activité professionnelle le reste de l'année. Il exerce son métier en tant que salarié ou travailleur indépendant.

La formation

D'une durée de 12 à 18 mois cette formation est organisée en alternance avec les centres UCPA de montagne.

Orientée sur la spécialité VTT, elle permet d'encadrer les activités de loisirs et de pratique dans les différentes disciplines.

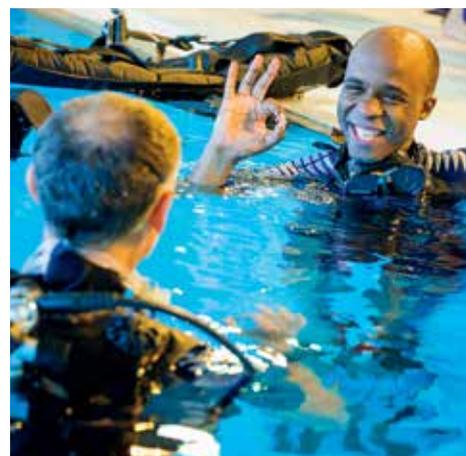
COMMENT J'Y ACCÈDE ?

- Être titulaire du PSC 1 (ou équivalent) ;
- Bon niveau de pratique en VTT ;
- Réussir les Exigences Techniques Préalables de la mention VTT (maniabilité, randonnée, orientation) ;
- Satisfaire aux tests de sélection à l'entrée en formation ;
- Justifier d'une réelle motivation pour la pratique et l'encadrement du VTT.



“ PLONGÉE SOUS-MARINE

DE JEPS SPÉCIALITÉ PERFECTIONNEMENT SPORTIF, MENTION “PLONGÉE SUBAQUATIQUE”



Le métier

Qualification indispensable pour l'exercice d'une activité professionnelle en tant que moniteur dans le domaine des Activités Subaquatiques. Ce diplôme atteste dans le domaine de la plongée en scaphandre à l'air et au nitrox en milieu naturel et artificiel et de la randonnée subaquatique les compétences suivantes :

- concevoir des programmes d'organisation, d'animation, d'initiation et de perfectionnement en plongée subaquatique ;
- coordonner la mise en œuvre de projets d'organisation, d'animation, d'initiation, de perfectionnement et de développement de la plongée subaquatique ;
- assurer la direction technique des activités sur le site de plongée subaquatique ;
- conduire l'animation, l'initiation, le perfectionnement en plongée subaquatique ;
- assurer en situation directe le tutorat des stagiaires jusqu'au niveau III de la formation professionnelle en plongée subaquatique ;
- gérer les fonctions logistiques liées à une structure de plongée subaquatique.

Les débouchés

Le diplôme d'état DE JEPS mention “Plongée Subaquatique” permet d'enseigner contre rémunération au sein de structures privées relevant du secteur associatif ou marchand (clubs associatifs en plongée, structures professionnelles, centres de loisirs, centres de vacances...), ou au sein de la fonction publique (territoriale ou d'État). Le professionnel a généralement un statut de salarié, mais peut également être travailleur indépendant (enseignement à des particuliers ou à des groupes) ou gérant d'entreprise. Il peut être amené à travailler auprès de plusieurs employeurs.

La formation

Formation réalisée en partenariat avec le CREPS d'Antibes.

3 cycles différents de formation sont proposés de janvier à octobre.

COMMENT J'Y ACCÈDE ?

- Cette formation s'adresse à des plongeurs expérimentés ;
- Le niveau technique requis est le PA-40 (plongeur apte à évoluer en autonomie dans la zone de 0 m à 40 m au sens de l'annexe III-14a du code du sport) ;
- Il est demandé une expérience de 100 plongées au minimum (dont 30 à une profondeur de 30 m ou plus) en milieu naturel attestées par le DTN ;
- Être titulaire du PSE1 (attestation de premiers secours en équipe de niveau 1) ou son équivalent ;
- Être en possession du permis de conduire des bateaux de plaisance en eaux maritimes, option côtière (ou équivalent) ;
- Satisfaire aux exigences des tests d'entrée réglementaires ainsi qu'aux tests d'entrée du Creps où se déroule la formation ;
- Justifier d'une réelle motivation pour l'encadrement des activités sportives ;
- Être en bonne condition physique et pratiquer régulièrement de la plongée.



PRÉ-QUALIFICATIONS AUX MÉTIERS DU SPORT ET DE L'ANIMATION

Pour vous sensibiliser à l'ensemble des connaissances et des compétences liées à l'animation et à l'encadrement des activités sportives.

Pour découvrir les notions générales dans les domaines de la pédagogie et de la sécurité, pour mettre en œuvre des animations sportives.

Pour atteindre le niveau technique pour l'entrée en formation qualifiante.

Ces formations vous permettront de connaître l'environnement professionnel, de valider votre projet et de préparer votre parcours en cursus qualifiant :

- Passerelle vers l'apprentissage ;
- Accès à la qualification aux métiers du sport et de l'animation ;
- Pré-certification Activités Physiques pour Tous ;
- Pré-certification aux métiers de la Natation.

FORMATIONS ACCESSIBLES SOUS CONDITIONS, MERCI DE NOUS CONTACTER POUR TOUT RENSEIGNEMENT.



CQP . CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE
CS . CERTIFICAT DE SPÉCIALISATION
UCC . UNITÉ CAPITALISABLE COMPLÉMENTAIRE



Formations de qualification ou de perfectionnement exigeant un certain nombre de pré-requis, accessibles sur demande.

Ces formations permettent d'augmenter à la fois les compétences et les prérogatives de leurs titulaires. Elles sont un bon complément à une première formation (BP JEPS, CQP, etc.) :

- Certification de qualification complémentaire VTT en milieu montagnard ;
- Unité Capitalisable Complémentaire (UCC) "Direction des accueils collectifs de mineurs" ;
- Certificat de Spécialisation du BP JEPS "Accompagnement et Intégration des Personnes en Situation de Handicap" (CS AIPSH) ;
- Certificat de spécialisation escalade ;
- Certificat de Qualification Professionnelle Assistant Moniteur Voile (CQP AMV) ;
- Certificat de spécialisation "Croisière" du BP JEPS.

MERCI DE NOUS CONTACTER POUR TOUT RENSEIGNEMENT.



Témoignage

Nora Berishaj, 26 ans, diplômée
à UCPA Formation, promotion 2009-2011

AVANT L'OBTENTION DE SON DIPLÔME

Titulaire du BAFA, Nora a commencé à travailler dans l'animation à l'âge de 17 ans, pendant les périodes scolaires en centre de loisirs, mais également tout au long de l'année les mercredis en plus de ses études.

N.B. : *C'est vraiment quelque chose qui me correspondait, je voulais évoluer et me professionnaliser dans ce domaine afin d'en faire mon futur métier.*

Après quelques recherches sur Internet pour trouver une formation qui lui convienne, Nora tombe sur le site Internet de UCPA Formation.

Divers cursus étaient proposés, dont une bi-qualification dans le domaine du sport et de l'animation à Lyon, ce qui correspondait vraiment à ses attentes.

N.B. : *Sans attendre, j'ai alors rempli un dossier d'inscription et passé les Bilans Sélections après validation de mon dossier.*

PENDANT SA FORMATION

En parallèle, Nora a trouvé son employeur : la mairie de Sainte-Foy-lès-Lyon.

N.B. : *J'étais animatrice auprès des 12-17 ans, je travaillais pendant les vacances scolaires, où j'effectuais, entre autres, un accompagnement scolaire auprès des enfants.*

Nora est arrivée dans une période où il y avait un grand manque d'effectif, puisqu'ils n'étaient que deux, Nora comprise, à la place de quatre animateurs normalement prévus.

N.B. : *Ce travail m'a réellement permis de me responsabiliser davantage, de comprendre les rouages du métier et de mettre en application ce que j'apprenais en formation. J'ai trouvé ça vraiment instructif!*

Pour en revenir à la formation à UCPA Formation, Nora retiendra surtout le suivi mis en place par l'équipe pédagogique.

N.B. : *On est vraiment bien entouré.*

Nora a également pu assimiler un grand nombre de notions et de connaissances, telles que l'interculturalité par exemple.

N.B. : *Je ne savais pas exactement ce que cela voulait dire, alors qu'à présent cela fait partie intégrante de mon travail!*

Tout ce que Nora a pu voir ou apprendre lui sert fortement aujourd'hui dans ses missions quotidiennes.

N.B. : *C'est une formation très complète. J'ai vraiment apprécié le dynamisme, de part les différents intervenants que l'on a pu rencontrer, ou encore les sorties que l'on a pu faire dans le cadre de notre apprentissage.*

APRÈS L'OBTENTION DE SON DIPLÔME BP JEPS APT / LTP

Satisfaite de son travail, la mairie de Sainte-Foy-lès-Lyon dans laquelle Nora effectuait son alternance, lui a proposé un poste au Point Information Jeunesse.

Son rôle était d'aider les jeunes entre 16 et 25 ans à trouver une formation ou un travail.



N.B. : *J'étais en étroite relation avec la mission locale d'Oullins. J'ai occupé cet emploi pendant deux mois, avant de prendre mon poste actuel en janvier 2012 en tant qu'adjointe d'animation.*

Ses missions sont relativement larges.

N.B. : *En effet, je suis coordinatrice de la Biennale de Danse pour les villes de Vaulx-en-Velin et de Sainte-Foy. Je suis également directrice de centres de loisirs où j'encadre une équipe de quatre animateurs, pour environ une centaine d'enfants.*

Enfin, Nora coordonne des projets, et s'occupe de la communication globale comme le site Internet par exemple.

N.B. : *Ce poste m'est tombé dessus un peu par hasard, je ne m'attendais pas du tout à ce que mon employeur me propose un emploi avec autant de responsabilités.*

Nora a beaucoup appris sur le plan humain et professionnel. C'est un travail d'envergure de s'occuper de la Biennale, mais cela a été très enrichissant et lui a apporté une expérience significative.

N.B. : *Je ne regrette en aucun cas ce qui m'est arrivé, je suis consciente de la chance que j'ai eue et je suis fière du poste que j'occupe actuellement.*

Nora a pour ambition aujourd'hui d'utiliser sa bi-qualification dans le sport pour développer un nouveau pôle sportif à la mairie.

**Je suis consciente de la chance que j'ai eue
et je suis fière du poste que j'occupe actuellement.**





Les + UCPA Employeur

Interview

Philippe Versavaud, DRH



Un mot sur l'UCPA

P.V. : Nous employons 7000 salariés saisonniers ou à l'année, soit 2400 équivalents temps plein, répartis dans 160 sites d'activité et centres de vacances en France et à l'étranger.

Quels sont vos besoins ?

P.V. : Pour le siège social, nous recrutons, chaque année, 60 à 80 personnes *en stage, en CDD et CDI*, pour notre siège basé à Paris.

Nous recrutons dans toutes les fonctions supports : juridique, ressources humaines, finance, achat, gestion, marketing... Pour ces postes, nous recherchons sans distinction des profils Bac +5, issus d'écoles de commerce, d'écoles d'ingénieurs ou d'universités. Outre le diplôme, nous considérons leur capacité à partager les valeurs de l'association et à avoir le sens du service.

Pour nos centres de vacances, nous recherchons des animateurs et des directeurs de centre, du personnel pour l'hébergement, la maintenance et la restauration, mais surtout des moniteurs diplômés d'État.

LE SPORT, UN TREMLIN PROFESSIONNEL

→ L'UCPA effectue, chaque année, entre 60 et 80 recrutements au siège social et plus de 4 000 sur l'ensemble du territoire.



Avec 80 filières sportives, les possibilités sont nombreuses : ski, surf, natation, équitation... Partenaire de 4 CFA du sport, l'UCPA accueille, au travers de son école de formation, plus de 1 600 jeunes en formation aux métiers du sport, des loisirs et de l'animation. L'UCPA emploie près de 500 jeunes en contrat en alternance.

Qui peut en bénéficier ?

P.V. : Dans le cadre de nos formations, nous proposons aux jeunes avec ou sans qualification d'intégrer un parcours diplômant ou professionnalisant leur permettant d'accéder à un diplôme et un emploi. Deux conditions pour intégrer ces formations : être mordu de sport et réussir les tests de sélection.

Nous sommes également habilités à délivrer le BAFA et le BAFD au niveau national, indispensables aux animateurs et directeurs de centre.

Nous avons également mis en place grâce au soutien financier des conseils régionaux des dispositifs pré-qualifiants ou de type "la passerelle vers le contrat d'apprentissage".

Ce dernier prévoit une formation de quatre mois en alternance, avec deux jours en centre de formation et trois jours de stage en entreprise. Elle est ouverte aux jeunes âgés entre 17 et 25 ans sans qualification professionnelle.

La passerelle doit aider le stagiaire à trouver une structure d'emploi (associations, collectivités, bases de loisirs...)

susceptible de le recruter dans le cadre d'un contrat d'apprentissage pour préparer un BP JEPS (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport).

Les jeunes formés sont-ils tous recrutés au sein de l'UCPA ?

P.V. : À l'issue de leur formation, ils trouvent rapidement un emploi. Plus de 30 % d'entre eux sont employés chez nous. Il est à noter que durant les formations, les jeunes sont rémunérés et leur formation est entièrement prise en charge.

Quelles sont les perspectives d'évolution ?

P.V. : À temps plein ou temps partiel, en saisonnier ou toute l'année, fondus de sport, diplômés ou non, tous les candidats peuvent trouver leur place puis évoluer grâce à nos différents programmes de formation, qu'il s'agisse de métiers sportifs ou extra-sportifs tels que le management, la gestion, l'administration...

Nous offrons un parcours professionnel permettant à nos salariés d'évoluer tout au long de leur carrière : de la prise de poste des moniteurs à leur évolution progressive vers un poste de directeur de centre, par exemple.



DEVENEZ ANIMATEUR BAFA

BAFA : Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur



- Vous avez **au moins 17 ans ?**
- Vous voulez vous engager **dans le monde de l'animation ?**

REJOIGNEZ-NOUS ET CHOISISSEZ !

- **Votre stage :**
formation générale, approfondissement, qualification.
- **Votre thématique :**
surveillance de baignade, neige, montagne, mer, équitation, contes et légendes, kayak, voile...

ucpa-formation.com

► N° magique Indigo

32 60 dites "UCPA"
0,15 EUR TTC / MN

UCPA Formation,
une entité de





L'UCPA, c'est :



Faire de sa passion un métier est aujourd'hui une chance rare. Face au chômage, UCPA Formation permet à plus de 1 600 jeunes, chaque année, d'exprimer l'énergie positive qui les anime et d'accéder aux diplômes du sport et de l'animation, ainsi qu'à une première expérience professionnelle au cœur des meilleurs spots d'activité et ce avec l'appui d'experts professionnels reconnus. Transmettre le sens de l'engagement et les compétences pour faire vivre la rencontre par le sport participe pleinement de notre mission d'entreprise sociale.

GUILLAUME LÉGAUT, DIRECTEUR GÉNÉRAL

Des vacances sportives

Pour les enfants et les jeunes de 6 à 39 ans, en France principalement et aussi à l'étranger, dans 150 sites qui proposent plus de 80 activités sportives.

Et aussi, des programmes sportifs itinérants, en France et dans 74 pays, autour de 5 activités principales : la randonnée pédestre, la randonnée équestre, la plongée, le vélo et le kayak.

1 500 000 JOURNÉES DE SÉJOURS SPORTIFS ORGANISÉES EN 2013

Des loisirs sportifs de proximité

L'UCPA anime et gère une cinquantaine d'équipements sportifs (bases nautiques, centres aquatiques, centres équestres, patinoires...) qu'on peut trouver près de chez soi ou sur son lieu de vacances.

3 358 177 SÉANCES D'ACTIVITÉS PROPOSÉES EN 2013

L'école des DJ's

Depuis 2001, l'école des DJ's UCPA propose aux jeunes d'acquérir les compétences attendues par les exploitants des entreprises du monde de la nuit et des loisirs, dans le domaine des pratiques DJ's et dans d'autres disciplines artistiques associées (animation, vidéo, traitement du son, mise en lumière, communication digitale...)

243 JEUNES ONT ÉTÉ FORMÉS EN 2013





UCPA Formation - Siège administratif

95, rue Villon - 69008 LYON

Email : ucpa-formation@ucpa.asso.fr

Tél. : 04 72 78 04 50

www.ucpa-formation.com

UCPA Formation, une entité de



UCPA - Union nationale des Centres sportifs de Plein Air - Association loi 1901 à but non lucratif et à gestion désintéressée, agréée et cogérée par les ministères en charge, de la jeunesse, de la vie associative, du sport, du tourisme et de l'agriculture - Siret : 775 682 040 017 17 - APE : 9319Z - Numéro d'immatriculation IM075110249 - Garantie financière : UNAT, 8 rue César Franck 75015 Paris - Garantie responsabilité civile professionnelle : AXA Corporate solutions, 2/4 rue Jules Lefebvre 75009 Paris - Coordonnées bancaires : BNP 30004 00274 000213 18679 58 - Siège Social : 17, rue Rémy Dumoncel 75698 Paris Cedex 14 - Tél. : 01 45 87 45 87 - Fax : 01 45 87 45 88 - Site web : www.ucpa.com - Crédits photos : Renaud BERTRAND, Stéphane CERVOS, Nathalie CHAMPAGNE, Vincent COLIN, Gil FORNET, Fotolia / Warren GOLDSWAIN, Fotolia / Biker3, Istock / David KEVITCH, Bruno LONGO, Cédric LORRE, Cyrille PHAM-VAN-SAM, Photosub.com / A. AMSLER, Ugo RICHARD, Paul VILLECOURT / outdoor-reporter.com - 2014_065



Agissez pour le recyclage des papiers avec l'UCPA et Ecofolio.